SICAV ENTREPRISE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 30 septembre 2017 faisant ressortir un total de 24 034 328 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 196 629 dinars et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 23 927 464 dinars pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de SICAV ENTREPRISE SA arrêtés au 30 septembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n°6 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par SICAV ENTREPRISE SA au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2017-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 60 201 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Au 30 septembre 2017, le montant de cette charge s'élève à 45 027 DT. Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

Tunis, le 27 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2017 Montants exprimés en dinars tunisiens

	Note	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
<u>ACTIF</u>				
Portefeuille-titres				
Fortejeuttie-titres				
Obligations et valeurs assimilées		15 935 144	16 374 643	19 958 458
Titres OPCVM		-	-	-
	3.1	15 935 144	16 374 643	19 958 458
Placements monétaires et disponibilités				
Placements monétaires	3.2	4 461 276	4 490 319	1 471 754
Disponibilités	3.3	3 637 908	4 992 507	4 256 792
		8 099 184	9 482 826	5 728 546
TOTAL ACTIF	-	24 034 328	25 857 469	25 687 004
			<u> </u>	
PASSIF _				
Opérateurs créditeurs	3.4	59 414	59 117	66 556
Autres créditeurs divers	3.5	47 450	2 503	2 454
TOTAL PASSIF		106 864	61 620	69 010
Capital	3.6	23 358 509	25 155 217	24 772 061
Sommes distribuables	3.7	568 955	640 632	845 933
Sommes distribuables des exercices antérieurs		74	56	57
Sommes distribuables de l'exercice en cours		568 881	640 576	845 876
ACTIF NET		23 927 464	25 795 849	25 617 994
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		24 034 328	25 857 469	25 687 004

${\tt ETAT\ DE\ RESULTAT}$ PERIODE ALLANT DU $1^{\tt er}$ JUILLET 2017 AU 30 SEPTEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note					
	au 30/09/2017	au 30/09/2017	au 30/09/2016	au 30/09/2016	au 31/12/2016
	202 784	650 332	197 592	612 357	844 917
	-	-	-	-	-
4.1	202 784	650 332	197 590	611 929	844 443
	-	-	2	428	474
4.2	67 648	141 446	59 678	162 615	227 796
	270 432	791 778	257 270	774 972	1 072 713
4.3	<59 424>	<174 645>	<59 117>	<175 939>	<242 504>
	211 008	617 133	198 153	599 033	830 209
	-	-	-	-	-
4.4	<21 919>	<64 863>	<6 667>	<19 988>	<27 531>
	189 089	552 270	191 486	579 045	802 678
	21 406	16 611	82 849	61 531	43 198
	210 495	568 881	274 335	640 576	845 876
	<21 406>	<16 611>	<82 849>	<61 531>	<43 198>
	7 540	27 664	4 356	8 692	14 779
	-	32 731	<674>	12 518	25 963
	-	-	<1>	<1>	<1>
	196 629	612 665	195 167	600 254	843 419
	4.1 4.2 4.3	Note au 30/09/2017 202 784 - 4.1 202 784 - 4.2 67 648 270 432 4.3 <59 424> 211 008 - 4.4 <21 919> 189 089 21 406 210 495	Note au 30/09/2017 au 30/09/2017 au 30/09/2017 4.1 202 784 650 332 - - - 4.2 67 648 141 446 270 432 791 778 4.3 <59 424> <174 645> 4.4 <21 919> <64 863> 189 089 552 270 21 406 16 611 210 495 568 881 <21 406> <16 611> 7 540 27 664 - 32 731 - - - 32 731	Note au 30/09/2017 au 30/09/2017 au 30/09/2016 4.1 202 784 650 332 197 592 4.1 202 784 650 332 197 590 - - 2 4.2 67 648 141 446 59 678 270 432 791 778 257 270 4.3 <59 424> <174 645> <59 117> 4.4 <21 919> <64 863> <6667> 4.4 <21 919> <64 863> <6667> 21 406 16 611 82 849 21 406> <16 611> <82 849> 7 540 27 664 4 356 - 32 731 <674> - - <1>	Note au 30/09/2017 au 30/09/2017 au 30/09/2016 au 30/09/2016 au 30/09/2016 4.1 202 784 650 332 197 592 612 357 4.1 202 784 650 332 197 590 611 929 - - 2 428 4.2 67 648 141 446 59 678 162 615 270 432 791 778 257 270 774 972 4.3 <59 424> <174 645> <59 117> <175 939> 211 008 617 133 198 153 599 033 - - - - - 4.4 <21 919> <64 863> <66 667> <19 988> 189 089 552 270 191 486 579 045 21 406 16 611 82 849 61 531 210 495 568 881 274 335 640 576 <121 406

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET PERIODE ALLANT DU 1^{er} JUILLET 2017 AU 30 SEPTEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Notes	Du 01/07/2017 au 30/09/2017		Du 01/07/2016 au 30/09/2016		Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		196 629	612 665	195 167	600 254	843 419
		189 089	552 270	191 486	579 045	802 678
Résultat d'exploitation		7 540	27 664	4 356	8 692	14 779
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		7 340	32 731	<674>	12 518	25 963
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	32 / 31			
Frais de négociation de titres		-	-	<1>	<1>	<1>
Distributions de dividendes		-	<695 462>	-	<769 121> *	<769 121>
Transactions sur le capital		1 218 274	<1 607 733>	3 847 424	<974 450>	<1 395 470>
Souscriptions		8 891 648	39 044 635	14 937 043	35 490 020	42 228 305
Capital		8 689 981	37 742 880	14 615 408	34 435 341	40 975 664
Régularisation des sommes non distribuables		23 431	64 098	12 225	24 324	32 566
Régularisation des sommes distribuables		178 236	1 237 657	309 410	1 030 355	1 220 075
Rachats		<7 673 374>	<40 652 368>	<11 089 619>	<36 464 470>	<43 623 775>
Capital		<7 496 230>	<39 220 529>	<10 853 978>	<35 337 783>	<42 279 384>
Régularisation des sommes non distribuables		<20 323>	<60 396>	<9 087>	<22 172>	<31 824>
Régularisation des sommes distribuables		<156 821>	<1 371 443>	<226 554>	<1 104 515>	<1 312 567>
Variation de l'actif net		1 414 903	<1 690 530>	4 042 591	<1 143 317>	<1 321 172>
Actif net						
En début de période		22 512 561	25 617 994	21 753 258	26 939 166	26 939 166
En fin de période		23 927 464	23 927 464	25 795 849	25 795 849	25 617 994
Nombre d'actions						
En début de période		217 350	243 622	210 521	256 465	256 465
En fin de période		229 090	229 090	247 575	247 575	243 622
Valeur liquidative		104,446	104,446	104,194	104,194	105,155
Taux de rendement annualisé		3,33%	3,51%	3,32%	3,41%	3,46%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – Presentation de la societe

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéficies annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2017 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titres OPCVM sont pris en compte en résultat a la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 septembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparait également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 - Notes sur le bilan

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2017 se détaille comme suit :

	Nombre de titres	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Valeur</u> actuelle	% actif
Obligations et valeurs assimilées				
Formula at least				
Emprunt national	04.005	405.070	400 707	0.440/
EMPRUNT NATIONAL 2014 A	21 395	105 078	106 787	0,44%
Total Emprunt national		105 078	106 787	0,44%
Obligations de sociétés				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	165 000	168 367	0,70%
AIL 2014-1 TF	5 000	200 000	201 984	0,84%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	106 620	107 058	0,45%
AMEN BANK SUB 2011-1	4 000	160 000	160 107	0,67%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	50 000	50 096	0,21%
AMEN BANK SUB 2014-C	3 000	180 000	186 263	0,77%
ATB 2007/1 D	2 000	120 000	122 384	0,51%
ATL 2010/2 TV	10 000	200 000	206 781	0,86%
ATL 2014-3 CAT A	5 000	300 000	311 694	1,30%
ATTIJARI BANK 2010	10 000	142 845	147 182	0,61%
ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	5 000	500 000	518 238	2,16%
BH 2009	5 000	307 500	317 287	1,32%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	1 166 009	1 190 449	4,95%
BTE 2010 A	1 500	45 000	45 081	0,19%
BTE 2010 B	3 500	227 500	227 908	0,95%
BTK 2009 CAT.D	1 500	97 500	100 213	0,42%
BTK 2012/1 B	8 700	372 882	389 357	1,62%
CIL 2014/1	5 000	200 000	202 462	0,84%
CIL 2014/2	5 000	300 000	312 193	1,30%
STB 2008/2	3 000	150 000	154 808	0,64%
TL 2012/1 B TF	2 800	112 000	113 918	0,47%
TL 2012-2 B	6 600	396 000	410 387	1,71%
TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	5 000	500 000	509 916	2,12%
TUNISIE FACTORING 2014-1	10 000	602 100	630 063	2,62%
UIB 2009/1 TR B	5 000	233 200	235 338	0,98%
UIB 2009/1 TR C	15 000	900 000	908 770	3,78%
UIB 2011/1 TR B	4 000	280 000	281 392	1,17%
UIB 2011/2	6 000	171 300	176 710	0,74%
Total Obligations de sociétés		8 185 456	8 386 406	34,89%
. J.a. Janganono de Jouletes		0 700 700	0 000 700	J-1,0070

Total obligations et valeurs assimilées	s	15 521 385	15 935 144	66,30%
Total Bons du trésor assimilables		7 161 204	7 371 810	30,67%
BTA 15 JUIN 2023 6,00%	1 000	937 300	954 065	3,97%
BTA 14 JUIN 2021 6,00%	1 000	973 000	988 369	4,11%
BTA 12 OCTOBRE 2023 6,00%	1 250	1 155 313	1 225 037	5,10%
BTA 11 AOUT 2022 5,60%	2 127	2 017 260	2 047 242	8,52%
BTA 11 MARS 2026 6,30%	1 282	1 178 206	1 219 934	5,08%
BTA 11 FÉVRIER 2022 6,00%	950	900 125	937 163	3,90%
Bons du trésor assimilables				
Total FCC BIAT		69 647	70 141	0,29%
FCC BIAT CREDIMMO 1	400	14 783	14 882	0,06%
FCC BIAT CREDIMMO 2 P3	200	54 864	55 259	0,23%
FCC BIAT				

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>Valeur</u> nominale	Coût d'acquisition	<u>Valeur</u> <u>actuelle</u>	% actif
Certificats de dépôt				
BTK au 09 MAI 2018/365J/7,61%	500 000	471 348	482 730	2,01%
Total émetteur BTK	500 000	471 348	482 730	2,01%
CIL au 07 NOVEMBRE 2017/90J/7,70%	1 000 000	984 891	993 789	4,13%
Total émetteur CIL	1 000 000	984 891	993 789	4,13%
STUSID au 13 OCTOBRE 2017/60J/7,70%	500 000	494 932	498 986	2,08%
STUSID au 01 NOVEMBRE 2017/70J/7,70%	1 000 000	988 199	994 774	4,14%
Total émetteur STUSID	1 500 000	1 483 131	1 493 760	6,22%
TL au 13 DECEMBRE 2017/90J/7,80%	500 000	492 349	493 794	2,05%
Total émetteur TUNISIE LEASING	500 000	492 349	493 794	2,05%
TF au 18 OCTOBRE 2017/30J/7,45%	1 000 000	995 064	997 203	4,15%
Total émetteur TUNISIE FACTORING	1 000 000	995 064	997 203	4,15%
Total Certificats de dépôt	4 500 000	4 426 783	4 461 276	18,56%
Total placements monétaires	4 500 000	4 426 783	4 461 276	18,56%

3.3 <u>Disponibilités</u>:

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2017 se détaille comme suit :

	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Amen Bank Pasteur	2 551 559	3 596 525	2 668 468
Amen Bank Med V	1 021 655	648 726	461 762
Liquidation émissions/rachats	47 619	< 30 422 >	296 688
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	21 344	21 495	33 017
Compte à terme	-	700 000	700 000
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	-	60 482	103 423
Achat souscription à régler	-	-	37
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	< 4 269 >	< 4 299 >	< 6 603 >
	3 637 908	4 992 507	4 256 792

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2017 se détaille comme suit :

<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
59 414	59 117	66 556
59 414	59 117	66 556
	59 414	59 414 59 117

3.5 <u>Autres créditeurs divers</u>:

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2017 se détaille comme suit :

<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
45 027	-	-
1 962	2 065	2 201
461	219	253
	219	
47 450	2 503	2 454
	45 027 1 962 461	45 027 - 1 962 2 065 461 219 - 219

3.6 <u>Capital</u>:

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2017 se détaillent comme suit :

Capital	au	1 ^{er}	janvier	2017
---------	----	-----------------	---------	------

Montant	24 772 061	
Nombre de titres	243 622	
Nombre d'actionnaires	214	
Souscriptions réalisées		
Montant	37 742 880	
Nombre de titres	371 184	
Nombre d'actionnaires entrants	28	
Rachats effectués		
Montant	< 39 220 529 >	•
Nombre de titres	385 716	
Nombre d'actionnaires sortants	32	
Autres mouvements		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	27 664	
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	32 731	
Frais de négociation de titres	-	
Régularisations des sommes non distribuables	3 702	

Capital au 30 Septembre 2017

Montant	23 358 509
Nombre de titres	229 090
Nombre d'actionnaires	210

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30 septembre 2017 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Résultat d'exploitation	552 270	579 045	802 678
Régularisation du résultat d'exploitation	16 611	61 531	43 198
Sommes distribuables des exercices antérieurs	74	56	57
	568 955	640 632	845 933

4 - Notes sur l'etat de resultat

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2017 se détaille comme suit :

	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Intérêts sur obligations et titres FCC	111 665	386 272	171 904	549 894	723 001
Intérêts sur BTA	91 119	264 060	25 282	60 847	120 210
Intérêts sur BTZC	-	-	404	1 188	1 232
	202 784	650 332	197 590	611 929	844 443

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2017 se détaille comme suit :

	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 <u>au</u> 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 <u>au</u> 31/12/2016
Intérêts sur certificats de dépôt	50 572	92 874	41 310	111 607	150 608
Intérêts sur dépôt à vue	17 076	48 572	17 175	49 815	75 995
Intérêts sur BTC	-	-	1 193	1 193	1 193
	67 648	141 446	59 678	162 615	227 796

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2017 se détaille comme suit :

	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	59 424	174 645	59 117	175 939	242 504
	59 424	174 645	59 117	175 939	242 504

4.4 Autres charges:

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2017 se détaille comme suit :

	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	15 174	45 027	-	-	-
Redevance CMF	5 942	17 464	5 912	17 594	24 250
TCL	676	2 050	644	1 964	2 735
Autres Retenues	127	322	111	430	546
	21 919	64 863	6 667	19 988	27 531

5 – REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.

6 – AUTRES INFORMATIONS

L'article 48 de la loi n° 2017-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «SICAV ENTREPRISE SA» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 60 201 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Au 30 septembre 2017, le montant de cette charge s'élève à 45 027 DT.